

### CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2023

#### Délibération N° 2023 - 03

L'an deux mille vingt-trois, mardi 21 février, à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle SEGAFREDO, Maire de la commune.

Date de la convocation : 16 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19                      Présents : 14                      Votants : 15

**Présents** : Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, Sylvie LEONELLI, Pierre SANS, Marie-Claude BLAD, Christelle RINCENT.

**Absents excusés** : Julie SORLI (pouvoir à M. BREMAND).

**Absents** : Joseph REVEILLERE, Frédéric DOLE, Jean-Marie FREU, Karine BOUILLOUD.

**Secrétaire de séance** : Johana ATTAÏECH.

#### **OBJET DE LA DELIBERATION :** **Réduction du loyer de l'institut de beauté LISA**

**Monsieur BREMAND, Adjoint à la vie communale, rappelle à l'assemblée :**

Madame Lisa Cazals, locataire d'un local auprès de la Commune, exerce son activité depuis octobre 2021. La réduction de 50% appliquée à la précédente locataire lui a été consentie jusqu'en décembre 2021. Cette même réduction a été appliquée pour l'année 2022, le maintien de commerces de proximité étant important pour l'attractivité de la Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir cette réduction pour l'année 2023 à hauteur de 50 % du loyer, jusqu'à la date anniversaire du bail, soit le 06 octobre.

Elle précise que le prix du loyer était actuellement fixé à 254,02€, et que ce montant est révisable annuellement conformément au contrat de bail. Le prix du loyer réduction resterait à 127,01€.

**Vote pour** : Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Michèle SEGAFREDO, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Etienne BREMAND, Bruno PASTUREL, Mathieu JEAN, Sylvie LEONELLI, Pierre SANS, Marie-Claude BLAD, Christelle RINCENT, Julie SORLI (pouvoir à M. BREMAND).

**Vote contre** :

**Abstention** :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, avec 15 voix pour, décide :

- **D'APPLIQUER** une réduction de loyer de 50 % à compter du 1er janvier 2023 jusqu'à la date anniversaire du bail, soit le 06 octobre., à Madame CAZALS dans le cadre de son bail professionnel.

FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,  
Michèle SEGAFREDO

Le secrétaire de séance,  
Johana ATTAÏECH



Le présent document a été :  
Publié sur le site internet le : **06 MARS 2023**  
Notifié le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :  
Application de la loi 82-623 du 22/07/1982  
Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

*Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (<http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.*